



LES PLEUREUSES

A l'instar des autres établissements, le CP de Nantes connaît une population pénale record (1000 détenus en MA pour une capacité de 508 places) ce qui impacte directement le SPIP au QMA, QCD, à la SAS et au QSL. Le nombre et le profil des détenus (faible reliquat de peine, situation de plus en plus précaire) constituent une charge de travail supplémentaire occasionnant des prises en charge moins qualitatives et une perte de sens pour toutes les équipes.

Suite à la décision du DAP en 2021 de supprimer le reliquat de peine pour intégrer les établissements pour peine, les CD, notamment, ont pris en charge une partie de cette surpopulation déstabilisant ainsi le fonctionnement de ces derniers et les prises en charge par le SPIP.

Le CD de Nantes a dû s'adapter, doublement des cellules, régime portes fermées, passage au quartier arrivant réduit pour gérer ses profils » petites peines » qui constituent plus de 30 % de l'effectif.

L'équipe du SPIP doit faire face à ce flux, alors même qu'elle a absorbé l'ouverture d'un nouveau bâtiment portant la capacité du CD de 400 à 510 places, a effectif constant (7 CPIP) tout en palliant à l'absence de cadre et de secrétariat sur site durant de longs mois. En effet, les deux postes fléchés par la DAP pour l'ouverture du bâtiment H ont finalement été affecté à l'équipe de la MA dans le cadre de l'ouverture de cette dernière.

Pour faire face à cette situation, le DFSPIP, a du adopter à plusieurs reprises une intervention en « mode dégradé » en 2020 et 2022 sans cacher qu'il préférerait renforcer les autres sites dans la mesure où il savait que « les vieux CPIP du CD feraient le job ». Il a fallu attendre jusqu'en septembre 2022 qu'enfin une contractuelle soit affectée portant ainsi l'effectif du SPIP de 7 à 8 CPIP pour faire face à la surcharge de travail sans jamais atteindre les 9 postes prévues à l'ouverture du bâtiment H.

Suite à la réaffectation d'une collègue en milieu ouvert et en raison de l'absence prévue d'un collègue au mois de mars 2025, nous avons interpellé notre direction qui s'est engagée à étudier la possibilité de rapatrier de la MA, le poste de contractuelle initialement affecté à l'équipe du CD en septembre 2022 et de solliciter le Milieu Ouvert pour un appel à volontaires pour pallier temporairement aux difficultés de l'équipe du CD (des collègues étaient volontaires).

En dépit de son engagement, la direction du SPIP ne le fera pas (au nom du principe que l'on ne « déshabille pas Pierre pour habiller Paul ») et seule une absence physique des CPIP aux CPU durant trois mois sera décidée pour pallier, à la marge, à la surcharge de travail.

Rien de bien révolutionnaire et surtout rien qui puisse permettre de nous soulager durablement de la charge de travail, mais c'est déjà beaucoup pour notre direction et pour la direction du CD qui, pleine de bienveillance, a décidé ne pas lire nos avis en CPU du fait de notre absence physique.

Rassurons-nous, une solution miracle a enfin été trouvée en février 2025 : le déplacement sans concertation, d'une collègue CPIP placée en MO vers le CD pour... deux mois (sa fin de mission est prévue début mai 2025) ! On a vu des pansements sur des jambes de bois plus efficaces...

La surcharge titanesque de travail en milieu fermé se traduit en effet par des journées à rallonge (qui se continuent souvent au domicile) et fragilise dans la durée la santé physique et mentale des CPIP concernés.

Les pleureuses, comme certains directeurs osent nous qualifier, sont usées de pallier à l'absence de moyens RH et de répondre aux injonctions paradoxales depuis de trop nombreuses années. Nous les invitons à remplir leur devoir de veiller à la sécurité et la protection de la santé des agents sous leur autorité, ce n'est pas un nouveau slogan, c'est l'article 2-1 du décret 82-453 du 28 Mai 1982 !!!

Il n'est plus possible de poursuivre ainsi, nous ne sommes plus en capacité d'absorber ce flux incessant qui nécessite un engagement permanent afin de préparer la sortie de l'ensemble des détenus et particulièrement des « petites peines ».

Dans nos services les souffrances s'accumulent du fait d'une charge de travail irréalisable et de la perte de sens. Cette souffrance est régulièrement niée, voire moquée. Nous ne laisserons pas sous silence cette maltraitance aux portes de chaque service, chaque antenne, chaque bureau, touchant indistinctement les personnels administratifs et les personnels d'insertion et de probation.

Nos directions doivent prendre leurs responsabilités afin de protéger la santé des agents, et s'interroger sur leurs pratiques de management. Des solutions pérennes doivent être envisagées sans délais et le périmètre de notre intervention, centré sur nos missions, doit être redéfini !

Nantes, le 27 février 2025
Les élus syndicaux